

Le sénateur Donahoe: Je suis tenté de demander au sénateur s'il connaît l'histoire du chameau et de l'Arabe. Par un soir d'hiver glacial, le chameau demande à son maître la permission de se mettre légèrement à l'abri sous la tente; mais, le matin arrivé, le chameau étant entièrement sous la tente, l'Arabe, pour sa part, se retrouve à l'extérieur, exposé au froid. Si l'honorable sénateur me dit qu'une femme peut être seulement un peu «enceinte», je lui dirai que je ne le crois pas. Nous irons jusqu'au bout, et je vous le prouverai plus tard.

Le sénateur Frith: Mon Dieu! Qu'a fait l'Arabe avant de s'en aller?

Le sénateur Donahoe: Je vous le prouverai plus tard en vous rappelant l'attitude à l'égard du Sénat de quelques personnages fort importants qui ont quelque chose à voir dans la conduite des affaires du pays.

Je suis d'accord avec le sénateur Frith quand il dit qu'à l'heure actuelle, le veto suspensif ne s'applique qu'aux mesures législatives ayant trait à la constitution du Canada. Toutefois, je prétends, et on pourra me contredire là-dessus, que bientôt, le veto suspensif s'appliquera à toutes les mesures législatives dont nous serons saisis. Je fonde mon argument presque exclusivement là-dessus car j'en suis convaincu et personne ne saurait me persuader du contraire.

A l'instar du sénateur Roblin, j'estime que le régime fédéral qui a permis de gouverner le Canada jusqu'à présent et encore pour un court moment à venir, bien que l'on prétende dans certains milieux que ce régime fédéral sera maintenu—mais je ne suis pas de ceux-là—nécessite la présence d'une seconde chambre efficace. Je reconnais que ce besoin découle des particularismes régionaux du pays. Comme le sénateur Roblin, je crois que si les Pères de la Confédération n'avaient pas créé de Sénat, nous n'aurions pas eu de Canada aujourd'hui: sans Sénat, pas de confédération.

J'estime en outre qu'au cours des 115 années écoulées depuis la création du Canada, le Sénat a pleinement justifié son existence. Il a fonctionné de façon telle qu'il s'est montré être vraiment à l'avantage des Canadiens, en présentant, améliorant et adoptant les lois du pays.

Dans son discours qu'on se donnera la peine de lire, le sénateur Roblin constate que l'entente portait sur la constitution de deux Chambres, d'abord la Chambre des communes, fondée sur la représentation selon la population, et ensuite le Sénat, fondé sur la représentation par région. Le sénateur affirme que la représentation selon la population servait les intérêts du Haut-Canada. C'est avec beaucoup de respect que j'emploie l'expression «Haut-Canada». Les habitants de cette région sont ceux qui ont eu la bonne fortune de naître en Nouvelle-Écosse, et je crois que l'expression s'applique également aux habitants de Terre-Neuve.

L'honorable Jack Marshall: Assurément.

Le sénateur Donahoe: «Haut-Canada» est le nom qu'on a donné à cette région-ci du Canada avant la confédération. Le pays était divisé en deux régions: le Haut-Canada et le Bas-Canada. La formule de confédération qu'on avait adoptée convenait aux divers intérêts. On réclamait un vote par personne, quel que soit le lieu de résidence de cette personne. Le sénateur Roblin a dit, et avec raison, que les habitants des Maritimes et les francophones—concentrés alors tout comme maintenant au Québec—avaient d'autres ambitions, un point

de vue différent. Ils entrevoyaient que le Haut-Canada pourrait finir par imposer sa volonté aux minorités régionales. Ils ont donc cherché à établir un contrepoids, et c'est le Sénat qui leur en offrait la possibilité.

J'ai lu un article expliquant que ce n'était pas uniquement le souci de la représentation régionale et territoriale qui expliquait la formation du Sénat en 1867, et je ne le prétends même pas, mais je soutiens que ce fut un important facteur. J'ajouterais même que dans ma région du pays, c'est cet argument qui a surtout permis de faire accepter le projet de Confédération. La chose n'a pas été facile dans ma province. Il s'est trouvé des gens, appartenant à certains partis politiques—auxquels je n'ai jamais donné mon appui—qui ne croyaient pas en la Confédération. Les autorités politiques de l'époque se sont même rendues à Londres pour tâcher de persuader les Britanniques de ne pas accepter le projet de Confédération.

Des voix: C'est honteux!

Le sénateur Donahoe: Ces hommes politiques ont mené à ce sujet une campagne électorale dans ma province où ils s'affichaient comme les adversaires de la Confédération. Ce n'est là qu'une parenthèse. Tout ce que je veux faire remarquer, c'est que les gens qui parlent d'histoire devraient en connaître un peu plus long sur notre passé.

Dans ma région, on a surtout invoqué la représentation régionale pour justifier la formation d'un Sénat. C'est l'institution du Sénat qui a fourni le contrepoids nécessaire pour faire accepter le projet de Confédération, et le Sénat a été en grande partie conçu pour servir cet objet.

• (1520)

Le sénateur Roblin et moi partageons l'avis qu'il devrait y avoir une seconde chambre. Nous divergeons d'opinion quant à l'idée qu'une seconde chambre serait plus efficace si ses membres étaient élus. Nous sommes par ailleurs d'accord pour dire que le Canada a besoin d'une assemblée fédérale efficace qui soit chargée de représenter les intérêts régionaux. Quant à savoir si ces intérêts seraient mieux servis par des sénateurs élus ou par des sénateurs nommés, c'est là un autre point sur lequel nous sommes en désaccord.

Je n'entends pas, par ces quelques remarques, proposer une façon de rendre le Sénat plus efficace. J'ai déjà eu l'occasion de dire avec quelle conviction je croyais que nous pouvions réformer le Sénat pour en faire une assemblée beaucoup plus significative et beaucoup plus efficace, et je conserve cette conviction, mais la motion dont nous débattons aujourd'hui n'a pour objet que de nous recommander une façon bien précise de réformer le Sénat, celle de l'électivité; je m'en tiendrai donc à ce que des élections signifiaient.

On peut m'accuser d'être négatif, mais je ne pense pas que des élections nous donneraient de meilleurs sénateurs ni un meilleur Sénat que maintenant. Il me semble, par contre, à la lumière de la nouvelle constitution qui sera bientôt donnée à notre pays, que la qualité des personnes élues pour administrer, seule fonction qui leur resterait, risque d'être inférieure à celle des personnes nommées, ici présentes.

Je ne voulais pas le mentionner, mais en m'adressant à quelques sénateurs, ceux-ci ont évoqué la possibilité d'élire le Sénat. Je leur ai posé une seule et unique question: si le Sénat devait être élu, se présenteraient-ils aux élections? Pas un seul